

## DECISION n°2026-22

### Portant délégation de signature à Monsieur Jérôme KOZLOWSKI Directeur adjoint en charge de la Direction de l'Innovation, de la Recherche et de la Transformation Numérique (DIRTN)

#### Le Directeur du Groupe Hospitalier Nord Essonne,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-36,

Vu le décret n° 92-783 du 6 Août 1992 relatif à la délégation de signature des Directeurs d'établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2008.921 du 2 Août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des Etablissements mentionnés à l'article 2 (1er-2ème-3ème) de la Loi n° 86.33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu décret n°2025-1144 du 27 novembre 2025 portant statut des DH,

Vu la décision n°17/1242 du 29 août 2017 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France portant fusion des Centres hospitaliers des Deux Vallées et d'Orsay en un seul établissement dénommé « Groupe hospitalier Nord Essonne », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 23 janvier 2023 portant nomination de **Monsieur Cédric LUSSIEZ** en qualité de Directeur du Groupe hospitalier Nord Essonne

Vu le contrat de travail, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2007, portant nomination de **Monsieur Jérôme KOZLOWSKI** en qualité d'ingénieur en chef classe exceptionnelle contractuel, assurant les fonctions de directeur adjoint depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2012 au Groupe Hospitalier Nord-Essonne.

Vu la nomination en date du 1<sup>er</sup> septembre 2025 portant nomination de **Madame Sandrine CHIPOT** en qualité d'ingénieure hospitalière au sein de la Direction de l'Innovation, de la Recherche et de la Transformation Numérique, du Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu l'organisation de la direction,

## DECIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Jérôme KOZLOWSKI**, Directeur-adjoint en charge de la Direction de l'Innovation, de la Recherche et de la Transformation Numérique au Groupe Hospitalier Nord-Essonne, pour signer, dans la limite de ses attributions et des crédits alloués pour les comptes qui relèvent de son champ de compétence :

- tous les courriers courants et pièces correspondant au fonctionnement de sa direction, à l'exclusion des ordres de mission des personnels placés sous sa responsabilité ;
- toutes les décisions, notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement de sa direction ;
- les engagements de dépenses dans son secteur d'activité y compris les paiements des avances sur classe 6 et les remboursements des retenues de garantie ;
- les décomptes de sommes dues relatifs à la liquidation des recettes dans le cadre de ses attributions ;
- toutes correspondances et actes administratifs et d'état-civil ayant trait à la gestion administrative des patients (secteurs admissions des hospitalisés, caisses et soins externes et réclamations afférentes, gestion administrative des décès, élection de domicile, service social) du Groupe hospitalier Nord Essonne,
- tous actes relatifs à l'admission des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,
- les documents relatifs à l'organisation du travail, aux congés et autorisation d'absence sur les personnels placés sous son autorité ;

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de sa direction. Elle exclut également les conventions et les courriers destinés aux partenaires institutionnels (notamment Agence régionale de santé, Délégation Départementale de l'Agence régionale de santé, Conseil Départemental, Conseil Régional, Trésor Public, Collectivités territoriales...).

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jérôme KOZLOWSKI**, Directeur adjoint, en charge de la Direction de l'Innovation, de la Recherche et de la Transformation Numérique au Groupe Hospitalier Nord-Essonne, délégation est donnée selon les secteurs à **Madame Sandrine CHIPOT**, ingénieure hospitalière et adjointe au sein de la Direction de l'Innovation, de la Recherche et de la Transformation Numérique du Groupe Hospitalier Nord-Essonne, pour signer, dans la limite de ses attributions tout document relatif au Système d'Information (SI) et à la Sécurité du Système d'information (SSI).

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de sa Direction.

**Article 3 :**

La présente décision sera communiquée au Trésorier, Receveur du Groupe Hospitalier Nord-Essonne, et sera publiée dans les conditions réglementaires au Registre des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Essonne et fera l'objet d'un affichage.

Fait à Orsay, le 27 mars 2026.

|                                                                                                                                                           |                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Le Directeur</p>  <p>Cédric LUSSIEZ</p>                               | <p>Le Directeur-adjoint</p>  <p>Jérôme KOZLOWSKI</p> |
| <p>Ingénieure hospitalière et adjointe DIRTN</p>  <p>Sandrine CHIPOT</p> |                                                                                                                                        |

